



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Animaux de compagnie

Question écrite n° 49796

### Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'inquiétude et l'impatience de l'Association nationale de lutte contre le vol et le trafic de chiens et de chats (ANTAC). Lors de son assemblée générale à La Creche (Deux-Sevres), le 23 février dernier, l'ANTAC a une nouvelle fois dénoncé l'absence de législation efficace contre les activités et filières très lucratives liées au trafic de chiens et de chats. Elle considère, que les dispositions de la loi relative à la protection des animaux de compagnie seront elles aussi sans effets dans ce domaine. C'est pourquoi elle lui demande de compléter le projet de loi par des dispositions qui permettent de lutter efficacement et définitivement contre les trafics de chiens et de chats.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Royal Ségolène](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49796

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1467